

AAPPMA de Saint-Renan



Assemblée Générale du dimanche 04 février 2018

Le discours du Président lors de cette assemblée est soutenu par un diaporama

Tous les membres du bureau sont présents.

51 personnes sont présentes lors de cette assemblée.

Madame Aude Mahot de la CCPI est présente pour nous détailler les travaux réalisés en 2017 et ceux prévus en 2018 dans le cadre du CTMA.

M. Gilles Mounier Maire de Saint-Renan est présent.

Discours du président :

Bonjour à toutes et à tous

Je voudrais commencer par des félicitations à un jeune pêcheur de St-Renan : Clément Deroulez. Qui après avoir remporté notre rencontre flotte tube, a remporté le championnat leurres junior 29 et c'est donc qualifié pour la finale du championnat de France de pêche aux leurres junior qu'il a brillamment remporté le 19 novembre 2017. Bravo à lui et puisse son succès susciter de nombreuses vocations.

En 2017 les bénévoles de l'APPMA de St-Renan ont entretenu 6,5 km de berges de rivières dans le cadre du CTMA 2015/2019 de la CCPI, enlevé un nombre incalculable d'embâcles et d'arbres abattus suite aux tempêtes du début de 2017, et comme chaque année ils ont nettoyé les chemins faisant le tour de des lacs de Pontavenec, de la Laverie, de Poulinoc, et de Lannéon soit environ 7km supplémentaires. Cela représente une trentaine d'après-midis de travaux.

Tous ces travaux ont pour objet : soit la continuité écologique dans le cadre du CTMA avec la CCPI, soit le développement du loisir pêche. De plus en entretenant les berges de nos lacs et rivières nous favorisons la découverte de notre milieu naturel et nous l'espérons son respect par les promeneurs. Je remercie donc en premier lieu nos bénévoles du mardi, ceux qui sont sur les chantiers comme ceux qui entretiennent notre matériel, merci aux encadrants de notre école de pêche qui travaillent pour l'avenir.

Merci à Jean-Noël, notre garde pêche dont le rôle, parfois ingrat et difficile reste primordial pour faire respecter nos réglementations.

Je voudrais aussi remercier Georges Prigent du bar « l'Odyssée » à St-Renan et Dominique Abasque de Imer à Plougonvelin, nos dépositaires de cartes de pêche.

Enfin je veux saluer la CCPI pour le remarquable travail réalisé en 2017 sur le reméandrage de l'Aber l'Ildut et le pont cadre qui remplace les buses à Pont du Château, permettant ainsi aux saumons et truites de mer de remonter la rivière de Plouzané vers de nouvelles zones de frayères. Merci aussi à la mairie de St-Renan pour son soutien et la compréhension qu'elle nous accorde dans nos nombreuses demandes.

Enfin je ne veux pas oublier les correspondants du « Ouest-France » et du « Télégramme » de Brest qui relayent nos manifestations.

Assemblée Générale du 4 février 2018

Ordre du jour :

1 rapport moral

2 Compte rendu financier

3 compte rendu des actions menées en 2017

4 Les projets pour 2018

5 les tarifs 2018

6 les dates importantes en 2018

7 Le point sur le CTMA 2015 2019 avec la CCPI

8 intervention de Mr le maire de SAINT-RENAN

9 les questions de la salle

Un pot de l'amitié clôturera cette réunion

Mr Terlutte Olivier et Mr Dussort Olivier présentent le rapport quant à la tenue des comptes pour l'année 2017 de l'AAPMMA.

Ce bilan est soumis au vote : POUR à l'unanimité des 51 personnes présentes dans la salle.

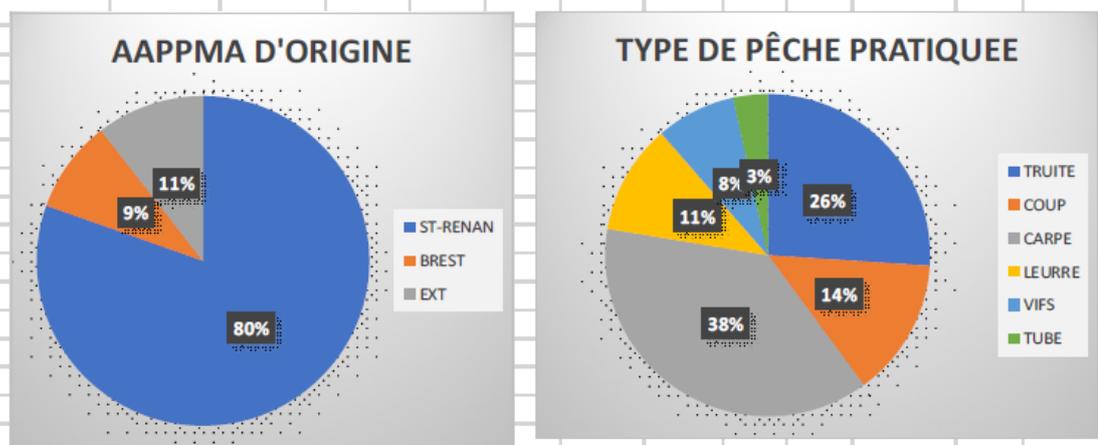
Vote également pour la reconduction des vérificateurs aux comptes = POUR à l'unanimité.

Présentation des Actions menées pour 2017 :

Etats des contrôles des effectués par le garde particulier en 2017 :

UN ETAT DES CONTRÔLES EFFECTUES EN 2017 PAR JEAN-NOËL NOTRE GARDE PÊCHE PARTICULIER

MOIS	NBR												
	PÊCHEURS	CONTRÔLE	CONNU	TRUITE	COUP	CARPE	LEURRE	VIFS	FLOAT	TUBE	ST-RENAN	BREST	EXT
JANVIER													
FÉVRIER	8	7	1		1	4	3				8		0
MARS	66	40	26	59		7					55	4	7
AVRIL	64	35	29	12	12	40					44	5	15
MAI	19	19	0			6	7	6			14	3	2
JUIN	42	27	15	6	4	16	5	3	8		35	7	0
JUILLET	28	15	13	11	5	10	2				16	2	10
AOÛT	32	6	26		11	18		3			32		0
SEPTEMBRE	15	4	11	4	4	4	2		1		12	2	1
OCTOBRE	13	3	10		3	6	4				11	2	0
NOVEMBRE	29	3	26	0	5	13	3	6	2		26	1	2
DÉCEMBRE	37	9	28	0	4	9	13	10	1		31	6	0
TOTAL	353	168	185	92	49	133	39	28	12		284	32	37
%		47,59%		26,06%	13,88%	37,68%	11,05%	7,93%	3,40%		80,45%	9,07%	10,48%



Présentation des travaux effectués dans le cadre du CTMA avec le soutien financier de la CCPI

Entretien du ruisseau du Vizac et de l'aber Ildut

Entretien des chemins contournant les lacs de : Poulinoc, la Laverie, Lanéon et Pontavennecc et ouverture contournement du 2^{ème} lac de Pontavennecc

Présentation des Manifestations organisées en 2017

Atelier Pêche Nature photos

Enduro carpe 2017 photos

Rencontre flotte tube photos

Evolution des pêcheurs sur 2008-2017

					DECOUVERTES
ANNEE	ADULTES	MINEURS	FEMMES	TOTAL	- DE 12 ANS
2008	202	35	6	243	78
2009	193	41	13	247	68
2010	197	43	12	252	67
2011	204	42	10	256	46
2012	196	33	4	233	58
2013	224	39	10	273	57
2014	215	25	14	254	53
2015	251	40	12	303	63
2016	256	30	13	299	75
2017	257	34	11	302	76

**TARIFS
DES CARTES DE PECHE ET OPTIONS 2018
EN FINISTERE**

Carte "PERSONNE MAJEURE"		76 €
Carte "INTERFEDERALE PERSONNE MAJEURE - EHGO"		96 €
Carte promotionnelle "DECOUVERTE FEMME"		33 €
Carte "PERSONNE MINEURE"		20 €
Carte "DECOUVERTE" personne de moins de 12 ans		6 €
Carte "JOURNALIERE"		11 €
Carte "HEBDOMADAIRE"		32 €
Carte "HEBDOMADAIRE" pour membre AAPPMA		19.70 €
Option "C.P.M.A Migrateurs"		50 €
Option " Vignette E.H.G.O"		30 €
Options "Lacs des MONTS D'ARREE"		
. St Michel	Année	25 €
	Hebdo.	15 €
	Journée	7.80 €
. St Herbot	Année	30 €
	Hebdo.	20 €
	Journée	10 €

Evolution à venir sur le mode de délivrance de la carte de pêche

**en 2019 Suppression des timbres et cartes papier
il sera obligatoire de prendre sa carte de pêche par INTERNET.
Ou chez un dépositaire ayant un compte dépositaire de notre AAPPMA**

Le site : www.cartedepeche.fr permet de prendre sa carte, en toute sécurité.

Avantages : Pour le pêcheur :

On peut payer en plusieurs fois, on peut acheter sa carte quand on veut,
en cas de perte la réimpression est possible gratuitement, on peut choisir son AAPPMA de rattachement (Saint-Renan) bien sur.

Nous vous encourageons vivement à prendre vos cartes par INTERNET,
sans oublier d'aller régulièrement sur le site de notre association :
<http://peche-saint-renan.org> pour avoir les dernières nouvelles, les règlements et tout ce qui concerne notre secteur de pêche.

Dates importantes pour 2018

Dates importantes, reprise travaux, ouvertures et fermetures...

Reprise des travaux : **le mardi 6 mars** : rendez vous pour les bénévoles au local de la pêche, Accès par le portail qui se trouve dans le prolongement du parking de M. Bricolage.

1ère catégorie: **du samedi 10 mars au dimanche 16 septembre inclus.**

2ème catégorie : du 1er janvier au 31 décembre sauf :

pour le brochet : **du 1er janvier au dimanche 28 janvier et du 1er mai au 31 décembre.**

pour le sandre : **du 1er janvier au dimanche 28 janvier et du 1er juin au 31 décembre.**

On peut pêcher 1/2 heure avant le lever du soleil et 1/2 heure après le coucher du soleil.

Permanences au local pour vente de cartes : le vendredi 9 mars de 14h00 à 18h00

Travaux prévus en 2018

Travaux dans le cadre du CTMA pour 2018 sur l'aber Ildut secteur de Pont Rheun au ruisseau de Kerhuelhont (Saint Éloi)

Le tour de tous les lacs

Intervention sur tous les embâcles et arbres tombés le long des cours d'eaux

Evolution de la réglementation sur le plan d'eau de Pontavenec pour 2018

Autorisation de la pêche du carnassier en float-tube à titre expérimental en 2018 sur le plan d'eau de Pontavenec du 1 er juin 2018 au dernier dimanche de janvier 2019

La pêche avec remise à l'eau vivant (no-kill) devient obligatoire sur tous les plans d'eau de Pontavenec

Notre volonté est de créer un plan d'eau dédié à la pêche des carnassiers en no-kill afin à d'attirer de nouveaux pratiquants avec des poissons trophées

Présentation des Événements halieutiques pour 2018

Dates importantes, reprise travaux, ouvertures et fermetures...

Reprise des travaux : **le mardi 6 mars** : rendez vous pour les bénévoles au local de la pêche,
Accès par le portail qui se trouve dans le prolongement du parking de M. Bricolage.

1ère catégorie: **du samedi 10 mars au dimanche 16 septembre inclus.**

2ème catégorie : du 1er janvier au 31 décembre sauf :

pour le brochet : **du 1er janvier au dimanche 28 janvier et du 1er mai au 31 décembre.**

pour le sandre : **du 1er janvier au dimanche 28 janvier et du 1er juin au 31 décembre.**

On peut pêcher 1/2 heure avant le lever du soleil et 1/2 heure après le coucher du soleil.

Permanences au local pour vente de cartes : le vendredi 9 mars de 14h00 à 18h00

Règlement intérieur 2018

- 1) La pêche en wading est autorisée à partir du 1er MAI
- 2) Le nombre de truites gardées est fixé à 6 par jour et par pêcheur. (arrêté préfectoral)
- 3) La taille minimale de la truite Fario est de 23 cm. (arrêté préfectoral)
- 4) La pêche de la carpe de nuit est autorisée sur les plans d'eau de : Lannéon, Poulinoc, La Laverie, Saint-Renan (COMIREN), Ty Colo, Pontavennec seule l'utilisation d'esches d'origine végétale est autorisée.
Seuls les détenteurs d'une carte de pêche et pratiquant le pêche de la carpe de nuit sont autorisés à bivouaquer sur les sites ouverts à la pêche de nuit.
- 5) La remise à l'eau des carpes est obligatoire quelque soit leur taille ou leur poids sur tous les plans d'eau de l'association (Lannéon, Poulinoc, Comiren, Ty Colo, Pontavennec et Locmaria Plouzané)
- 6) La pêche en barque est autorisée uniquement sur le plan d'eau de Lannéon, tous les autres plans d'eau sont interdits à la pêche en barque.
- 7) La pêche en Float Tube est réservée à la pêche des carnassiers elle est autorisée sur les plans d'eau de : Lannéon, Poulinoc, St Renan (Comiren), et pour 2018 le grand plan d'eau de Pontavennec tous les autres plans d'eau sont interdits à la pêche en Float Tube .
- 8) L'utilisation d'une barque ou d'un Float Tube est interdite du dernier lundi de janvier au 31 mai (dates incluses).
- 9) La fermeture du saumon se fait le même jour que celui de la truite.
- 10) Il est strictement interdit de faire des feux au sol, le barbecue est toléré.
- 11) remise à l'eau vivant obligatoire pour tous les carnassiers à Pontavennec.
- 12) interdiction de pêcher dans la réserve mise en place à pontavennec.
- 13) Après s'être présenté, les membres du bureau peuvent demander son permis à un pêcheur , en cas de refus ils pourront faire appel au garde pêche.
- 14) Le président et les membres du Conseil d'Administration se réservent le droit de modifier lors d'une assemblée Générale le présent règlement

Rappel sur le « no kill » concernant la carpe sur tous nos plans d'eau

Carnet de capture

Tirage au sort d'un carnet et remise d'un bon d'achat d'une valeur de 30€ pour le pêcheur participant. Mr Serge Martorell explique le sens de cette démarche et annonce la reconduction de l'opération pour cette année, en espérant encore plus de pêcheurs volontaires.

L'objectif est de recueillir des informations sur les carnassiers de nos plans d'eau (densité, taille, poids espèces)

Elections d'un nouveau membre :

Mr Gerard Nicod se présente pour intégrer le conseil d'administration de l'association.

Résultat du vote : POUR 50- CONTRE 01, ce dernier intègre donc le bureau.

Contrat Territoire et Milieux Aquatiques (CTMA) du bassin versant de l'Aber Ildut 2015-2019

Intervention de la technicienne rivière de la CCPI Mme Aude Mahot concernant le CTMA.

Points abordés :

- Renaturation de l'aber Ildut, le reméandrage sur 1km
- Remplacement des buses du Pont du Château par un pont cadre
- Mise à disposition de d'abreuvoir (suppression de 08 points d'abreuvement)
- Gestion de la ripisylve pour 2017 : 7,5km de cours d'eau entretenu
- Arrachage de la Jussie, en augmentation sur un seul plan d'eau (La Comiren)
- Arrachage des invasives : Myriophylle du Brésil, Lagorasiphon et Elodée dense.
- Lutte contre les nuisibles : pour l'année 2017 nettes augmentations des captures notamment pour le ragondin (+70 individus pour 34 piègeurs)
- Suivi des indicateurs (IBG, IPR et Hydro morphologie) : les résultats ne sont pas encore disponibles.
- Prévisionnel 2018 (budget 156237€) :
 - o Travaux de restauration Renaturation, aménagement du lit de l'Ildut sur 550 mètres linéaires
 - o Mise à disposition de clôture et d'abreuvoirs, 8points
 - o Travaux de petite continuité mis en place d'un filtre à gravier, lac de Ty Colo
 - o Travaux d'entretien
 - o Gestion de la ripisylve, 11 km de cours d'eau
 - o Lutte contre les espèces invasives, Ildut et plans d'eau
 - o Piégeage des ragondins et rats musqué (relais local SML)
 - o Communication : Réalisation d'une vidéo sur les travaux de renaturation par reméandrage de l'Ildut

Intervention de Mr le Maire de Saint-Renan

Il a souligné le travail remarquable mené par l'association (les travaux d'entretien ainsi que la reconquête du milieu). Il a abordé également les points suivants :

- Dans la continuité des actions entreprises l'an dernier, il a bon espoir que la commune se retrouve comme unique propriétaire des terrains qui entoure le plan d'eau de Pontavenec d'ici la fin d'année.
- Les travaux (CCPI) de renaturation de l'aber Ildut en sortie de St-Renan rendus difficile par les conditions de pluviométrie importantes.
- Les travaux (commune et CCPI) de remise en état de la berge effondrée à l'aval immédiat du pont enjambant l'aber rue Joseph Le Velly en centre-ville de Saint-Renan.
- L'autorisation donnée aux pêcheurs cette année de pratiquer en flotte tube sur le plan d'eau de Pontavenec.

Séance de question/réponse :

Question d'un pêcheur :

Problème rencontré de manière récurrente avec les propriétaires de chiens, qui ne tiennent pas ces derniers en laisse, et qui ont un comportement agressif vis-à-vis des pêcheurs. **Réponse de Mr le Maire :**

Il y a obligation pour les propriétaires de chiens de tenir leurs animaux en laisse (arrêté municipal), il faut faire remonter systématiquement ces comportements auprès de la mairie. Voir l'arrêté municipal

Question d'un pêcheur :

Qu'en est-il du ponton pour handicapé qui devait voir le jour en 2017 ?

Réponse de Mr le Maire :

Pour des raisons de financement il n'a pas pu être mis en place en 2017. Le budget annuel de la commune pour les structures adaptées pour handicapés est de 400000€. Il y a des priorités sur la commune et le ponton verra le jour sur Ty-colo mais la date n'est pas fixée à ce jour.

Question d'un pêcheur :

Serait-il envisageable de mettre en place un système de jachère sur les plans d'eau pour pouvoir laisser annuellement un lac sans pression de pêche ?

Réponse du Président de l'AAPPMA :

Les membres du bureau ont déjà réfléchi à cette possibilité, mais non retenue à ce jour et pour des raisons très diverses : la jachère, nous dirions plutôt le repos total d'un plan d'eau, suppose sa fermeture totale à la pêche ce qui ne se justifie pas aujourd'hui, d'autre part la pression de pêche se trouverai accentuée sur les autres plan d'eau .De plus la fermeture de certains plan d'eau n'est pas nécessaire (très bonne reproduction) et avec le passage en no-kill de Pontavenec , et l'élodée du canada qui a envahi le lac de lannéon cette option poserait trop de restrictions à la pêche. Mais la réflexion reste ouverte sur cette question et nous tirerons tous les enseignements de l'expérimentation entreprise sur les lacs de Pontavenec.

Question d'un pêcheur :

Il a été signalé à deux reprises (juin et décembre 2017) des rejets d'eaux usées en direct dans la rivière, pourquoi ce problème est-il récurrent ?

Réponse de Mr le Maire :

97% des habitations situées sur la commune sont raccordées au réseau d'assainissement, peu de communes peuvent prétendre à de pareils chiffres. Malheureusement, en cas d'épisode pluvieux intense il peut y avoir une saturation du réseau et si à cela s'ajoute un dysfonctionnement technique, des rejets ponctuels peuvent effectivement avoir lieu. A noter que toutes les analyses d'eau faites sur l'aber Ildut sont bonnes.

Le président confirme que les deux incidents survenus un 2016 et l'autre en 2017 ont été réglés avec diligence et n'ont pas entraîné de pollutions notables.

Au cours de cette assemblée Mr Cyril Cariou a démissionné du conseil d'administration suite à son désaccord concernant le classement en « no kill » intégral des 3 plans d'eau de Pontavenec sur les espèces carnassières

Lors de la présentation du règlement intérieur Mr André Le Roux a demandé de supprimer l'article 01 (pêche en wading). Un vote à main levées concernant cette mesure est organisé et il donne les résultats suivants POUR le maintien du wading 42- CONTRE 09, l'autorisation de cette pratique est donc reconduite (qu'à partir du 01 mai)

Pour clôturer cette assemblée un pot de l'amitié a été servi aux personnes présentes.

Le Président

le Secrétaire

Le Trésorier

Mr. RICHARD

Mr. LE GALL

Mr. AUVITY

Thomas

Jean-Michel

Gérard

